



Le Bulletin N°14 – Janvier 2023

Le mot du maire

L'année 2022 s'est écoulée avec des hauts et des bas, des satisfactions et des soucis. À l'aube de 2023, continuons de croire en l'avenir, souhaitons-nous les uns les autres bonheur, réussite et chance, formons des vœux qui nous rassemblent. Recevez les nôtres, ils vous sont sincèrement adressés. Le Conseil Municipal et moi-même continuerons de faire ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à ce que cette nouvelle année vous soit favorable et douce.
Amicalement,

Serge NASSELEVITCH

Présentation des Vœux du Conseil Municipal et du Maire Samedi 14 janvier 2023 à 17h30 au Foyer Communal.

Nous serons ravis, le Conseil Municipal et moi-même, de pouvoir enfin vous recevoir dans le respect de cette tradition après trois années de contraintes sanitaires. Nous ferons le point sur l'action du Conseil Municipal.

Galette et rafraîchissements vous y attendront !
Le Maire

En hommage à Michel Millet, maire de la commune de 2001 à 2020



Comme annoncé dans un précédent bulletin, la commune a installé une plaque identifiant le *Verger communal partagé*, planté par Michel Millet à la sortie du Bourg en direction du Meix. Les arbres produiront des fruits pour le plaisir de tous.

L'association *Mémoires Vivantes*, dont Michel Millet avait été Président, a planté en son souvenir un tilleul près de la table de repos, devant le local des pompiers.

Dans ce numéro :

<i>Actualités, Edito</i>	p1
<i>Conseil municipal</i>	p2
<i>Vie communale</i>	p3
<i>Vie communale- Informations</i>	p4

EDITO

Stupidité sans limite



Des sapins de Noël décorés avec soin et gentillesse par des habitants ont été disposés dans les rues pour le plaisir de tous. Des inconnus n'ont rien trouvé de mieux que d'en voler. Celui de Lingoult a même été retrouvé flottant avec ses décorations sur le Crescent !

La stupidité de certains est sans limite...



Foyer Communal : Facturation de l'électricité aux locataires de la salle

Après avoir étudié la consommation d'électricité du Foyer Communal, le Conseil Municipal a décidé de la facturer en plus de la location forfaitaire à compter du 1^{er} janvier 2023, comme cela avait été envisagé. Le prix du Kw/h sera celui de la dernière facture EDF. Le compteur sera relevé à l'entrée et la sortie des lieux.

Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de Quarré les Tombes

Il est indispensable que les enfants scolarisés à Quarré les Tombes, école primaire de rattachement pour St Germain des Champs, puissent continuer de prendre un bon repas de midi sur place. Nous avons précédemment expliqué que la commune de Quarré les Tombes ne pouvait plus supporter la totalité du reste à charge du restaurant scolaire pour les enfants des communes rattachées. Le prix de revient d'un repas est actuellement de 8,06€ dont 4,30€ facturés aux familles, soit un reste à charge de 3,76€ pour Quarré les Tombes qui a demandé aux communes de participer à hauteur de 2,50€ par repas servi.

Pour les 14 enfants de St Germain actuellement scolarisés la participation sera de 5040€ pour l'année scolaire. Ce chiffre pourra varier d'une année à l'autre avec le nombre d'enfants. Le Conseil Municipal a donc accepté de participer à hauteur des 2,50€ demandés pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et a autorisé le maire à signer cette convention avec la commune de Quarré les Tombes.

Mur de soutènement dans la cour du bâtiment à usage locatif de la rue des Sources

Ce mur ancien borde la construction comprenant 3 logements locatifs. Il y a quelques années une première partie du mur avait été enlevée par sécurité derrière les logements n° 1 et n° 1bis, et le terrain mitoyen avait été aménagé en talus.

Dans la continuité de cette première tranche de travaux, la partie située dans la cour du n° 3 sera démolie à son tour et le talus poursuivi sur le terrain riverain. Le montant des travaux s'éleva à 3 135,00 € TTC, la réalisation étant confiée à l'entreprise Walle.

Travaux de voirie entre Montmardelin et Les Gâties

Le nouveau franchissement du ru du Montmain a été réalisé. Il permet un passage du chemin des Maulats par dessus le cours d'eau conformément aux exigences environnementales et de transition écologique.

Le financement a été en partie pris en charge par l'Agence de l'Eau au titre de la restructuration hydromorphologique de ce cours d'eau classé.

Cependant d'autres travaux de voirie sont à envisager dans ce secteur. Il convient de réparer la chaussée abîmée dans la partie en descente du chemin des Maulats depuis l'ancienne décharge. Une réflexion est également engagée sur l'accès aux Gâties. Le plus utilisé actuellement est celui reliant directement le hameau à la D944 par un portail. Or cet accès est privé, de plus il est susceptible de faire l'objet d'une restriction de circulation de la part du Service Routier Départemental pour des raisons de sécurité. Il convient donc de proposer une alternative. Un chemin communal relie les Gâties jusqu'au chemin des Maulats pour remonter ensuite sur Montmardelin. Mais pour éviter aux habitants du hameau un long détour, nous envisageons l'utilisation du chemin communal reliant celui des Maulats directement à la D944. Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) a été sollicité afin de connaître ses critères de circulation sur ces chemins en cas d'urgence. Même si l'accès privé actuel pourrait leur demeurer accessible, il faut que les services de secours puissent emprunter l'ensemble des voies d'accès au hameau.

Le chantier de l'église se terminera bientôt

L'échafaudage a presque disparu, il en reste une petite partie pour finir les travaux sur la tourelle latérale à gauche de l'entrée. Le clocher a été restauré dans le respect des règles architecturales applicables aux bâtiments du Patrimoine National. Certes ce fut long et coûteux, mais il eût été inenvisageable de laisser l'église du village tomber en ruines.

Un grand merci à celles et ceux parmi vous qui ont déjà apporté leur aide au travers de la Fondation du Patrimoine dont la souscription est toujours ouverte (*Préciser « pour l'église de Saint Germain des Champs »*)

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Garderie périscolaire

Depuis plusieurs années la commune assure un service d'accueil et garderie pour les enfants scolarisés à Quarré les Tombes utilisant le transport scolaire matin et soir. Mais au fil du temps leur nombre s'est réduit au point que certains jours aucun enfant n'est présent à la garderie. L'agent communal en poste arrivera au terme de son contrat à la fin de l'année scolaire. Son coût salarial annuel toutes charges comprises s'élève à 8510€ (4414€ de salaire net payé au salarié). La facturation du service aux familles n'aura été que de 413€ en 2022. Rien ne permettant de penser que le nombre d'enfants concernés augmentera à la rentrée suivante, nous nous orientons vers la fermeture de ce service. Le transport scolaire sera maintenu mais les parents concernés devront y accompagner leurs enfants. Le Conseil Municipal se prononcera sur cette question lors de sa prochaine séance. En attendant nous restons à l'écoute des familles qui souhaiteraient s'exprimer sur le sujet.



Samedi 17 décembre au Foyer Communal

la commission municipale « Vie Locale » avait organisé la distribution des colis de Fin d'Année aux aînés dans un moment convivial avec boissons chaudes et fraîches, pâtisseries et gourmandises. Les enfants du village y étaient conviés pour assister à la venue du Père Noël. Les beaux dessins qu'ils avaient réalisés pour illustrer les cartes de vœux des colis y étaient exposés. Félicitations à tous pour ce bel après-midi !

Dimanche 18 décembre à l'église

l'association « Ensemble pour notre église campigerminoise » a offert un Conte de Noël pour petits et grands, suivi d'un généreux goûter fort apprécié. Merci pour ce moment chaleureux et joyeux !



Peintures réalisées par les enfants de la garderie, encadrés par Francine LEGORGEU

L'association Génération Mouvement, a organisé une épreuve du **certificat d'études** le 2 décembre 2022

Nous avons eu 12 candidats présents . Ils ont tous très bien travaillé et ont été récompensés par un diplôme et un goûter (après l'effort un peu de réconfort est obligatoire !!!)

Toutes les épreuves se sont déroulées dans la bonne humeur, beaucoup de sérieux et d'application.

Cette édition du certificat d'études a été très appréciée et tous sont prêts pour 2023.

Grand merci à la municipalité pour avoir mis la salle du foyer communal à notre disposition.

Jacqueline Maïssa



Demande de travaux en ligne



Faire une demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme en ligne, c'est désormais possible à :

<https://ideau.atreal.fr>



Anticipez votre calendrier par rapport à la date du début des travaux (le délai d'instruction peut durer plusieurs mois).



Créez votre compte utilisateur sur le portail de saisine par voie électronique IDEAU. Conservez identifiant et mot de passe pour consulter, compléter, déposer.



Réunissez l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation d'urbanisme.



Laissez-vous guider dans la saisie des formulaires et procédez à la constitution de votre dossier.



Suivez ou agissez sur votre dossier dans demandes en cours

Depuis le 1er janvier 2022, nous pouvons recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable, et certificat d'urbanisme en ligne et gratuitement : c'est la saisine par voie électronique (SVE).

Votre commune met à votre disposition un téléservice gratuit vous permettant de faire et de suivre toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Vous pouvez déposer de chez vous toutes les demandes liées à vos travaux de construction et/ou d'amélioration de l'habitat (maison individuelle, abri de jardin, véranda, clôture, extension, châssis de toit...)



Décoration du sapin du hameau de Lautreville

Sapins de Noël 2022

Cette année encore, les membres de la commission vie locale vous ont proposé de réserver votre sapin fourni par le GAEC de la CURE : 63 sapins ont été réceptionnés par les habitants de la commune le 10 décembre.

Nouveauté 2022 !

Les habitants des hameaux ont décoré les sapins fournis par la commune (9 ont été réservés suite à l'annonce parue dans le bulletin de Noël)

NAISSANCE

Sarah BOULOMMIER
est née le 2 novembre 2022

Bienvenue à elle et Félicitations à ses parents Sébastien et Amandine BOULOMMIER

MAIRIE

6 RUE DE VEZELAY

89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

Téléphone : 03 86 34 21 69

Messagerie : mairie-saint-germain-des-champs@orange.fr

Secrétariat : Muriel GIRY

Ouvert mardi et jeudi de 9 h à 12 h